# Les descendants de Sulpice

## Recueil des actes des Darnault

## commune de Bouges (Indre)

# BAPTEME
# NAISSANCE

Bouges le Château 6 avril 1781

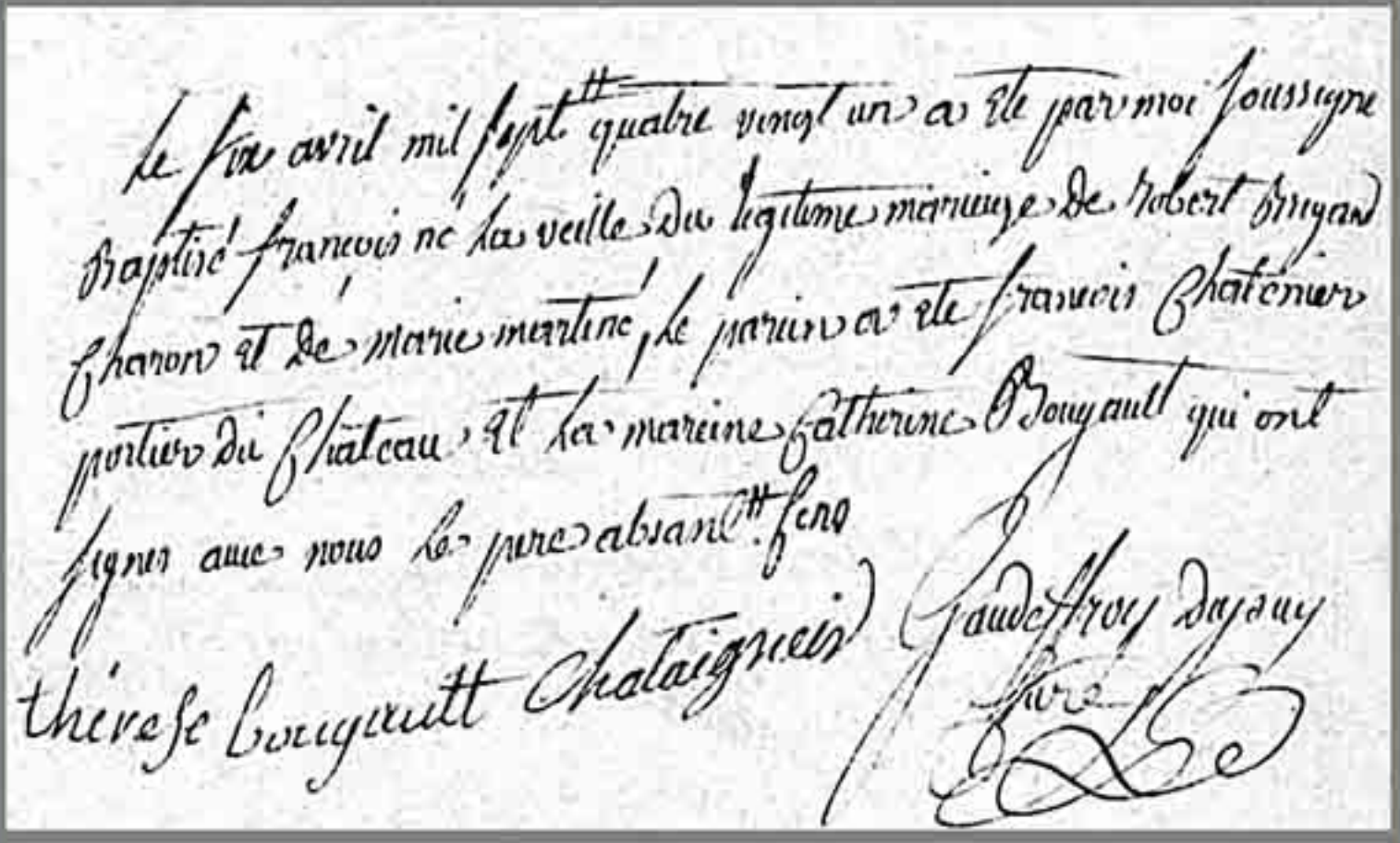

le six avril mil sept.tt quatre vingt un a ete par moi soussigne
baptisé françois né la veille du legitime mariage de robert brigand
charon et de marie martine, le parein a ete françois chatenier
portier du chateau et la mareine catherine bougault qui ont
signes avec nous le pere absant.tt cens

therese bougault chataigneir gaudeffroy dujaux
curé

Bouges le Château 13 février 1809

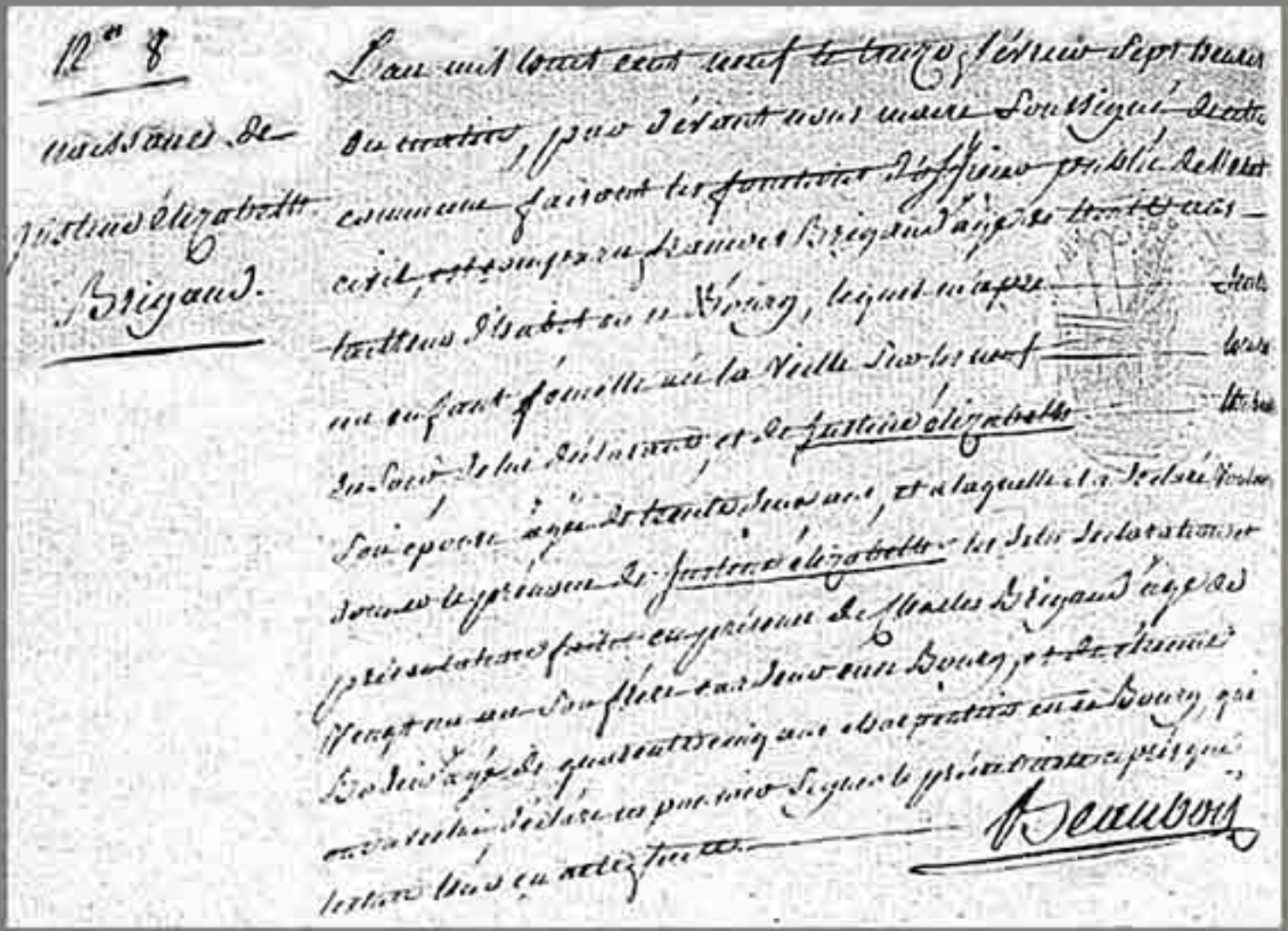

N° 8

naissance de Justine Elizabeth Brigand.

L'an mil huit cent neuf le treize février sept heures du matin, par devant nous maire soussigné de cette commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, est comparu François Brigand âgé de trente ans tailleur d'habit en ce Bourg, lequel m'a présenté un enfant femelle née la veille sur les neuf heures du soir, de lui déclarant, et de Justine Elizabeth son épouse âgée de trente deux ans, et à laquelle il a déclaré vouloir donner le prénom de Justine Elizabeth. Les dits déclarations et présentations faites en présence de Charles Brigand âgé de vingt ans son frère cardeur en ce Bourg, et de Etienne Bodin âgé de quarante cinq ans charpentier en ce Bourg, qui ont avec lui déclaré ne pouvoir signer le présent acte après que lecture leur en a été faite.

Beauboy

**Bouges 29 août 1839**

*Aujourd'hui 29 août 1839, a neuf heures du matin, pardevant nous adjoint à la mairie de Bouges, faisant provisoirement les fonctions de maire et d'officier de l'état civil de la dit ecommune,*

*est comparu Pierre Constant Bailly, maçon, agé de 24 ans, demeurant au chef lieu de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né du jour d'hier, a quatre heures du soir, de lui déclarant et de Marie Pénissard, son épouse,*

*et auquel il a donné les prénoms de Marie Juliette.*

*Les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Pierre Pénissard, cafetier, ayeul maternel de l'enfant, et Etienne Bailly, maçon, oncle paternel dudit enfant, âgé de 26 ans, tous les deux domiciliés en cette commune,*

*lesquels ont signés avec nous, et le père de l'enfant a déclaré ne le savoir, après lecture faite du présent acte*

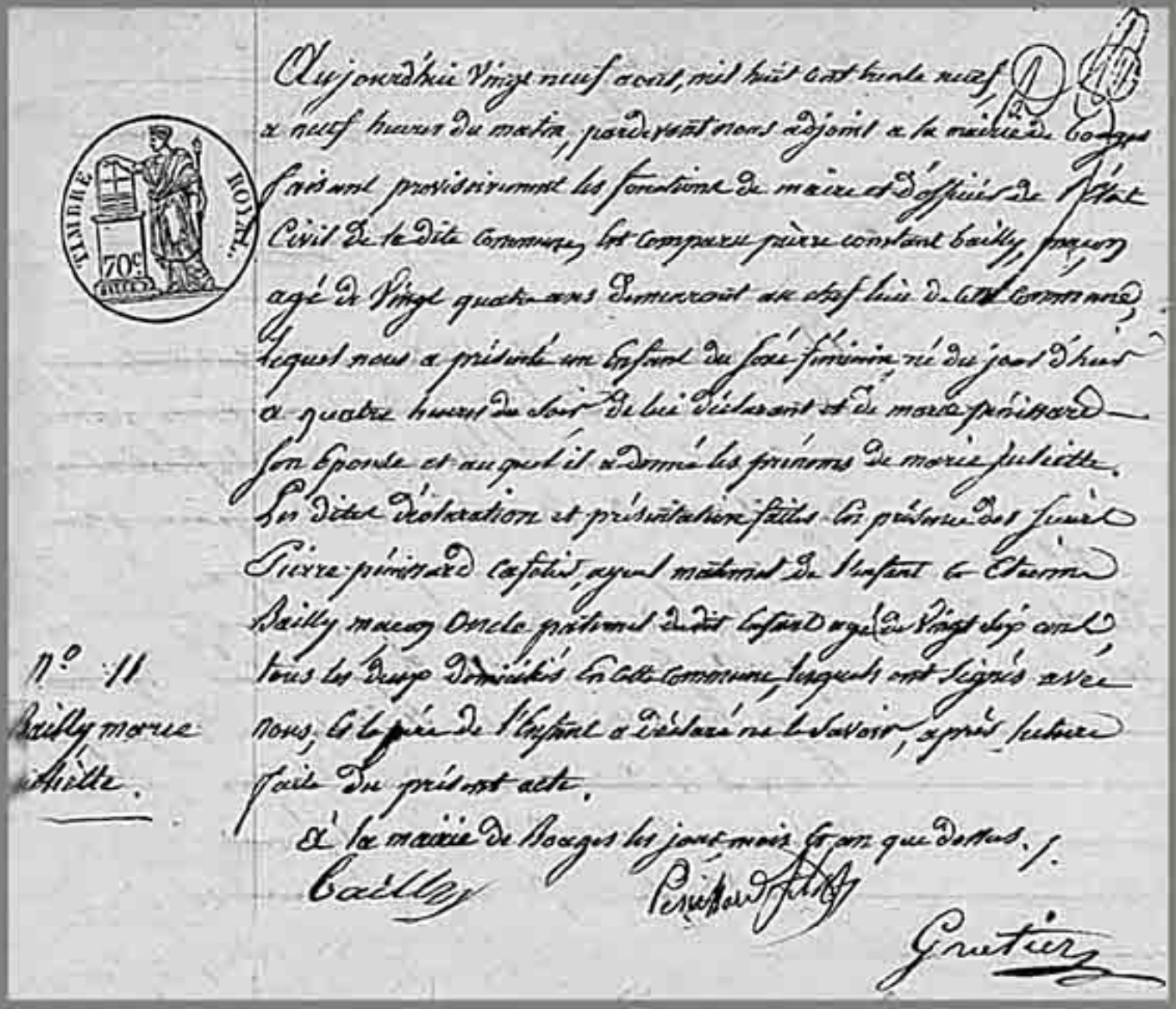


Aujourd'hui vingt neuf aout, mil huit cent trente neuf, a neuf heures du matin, pardevant nous adjoint a la mairie de Bouges faisant provisoirement les fonctions de maire et d'officier de l'état Civil de la dite commune, est comparu pierre constant bailly, maçon agé de vingt quatre ans demeurant au chef lieu de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin né du jour d'hier a quatre heures du soir de lui déclarant et de marie pénissard son Epouse et auquel il a donné les prénoms de marie juliette. Les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Pierre pénissard cafetier, ayeul maternel de l'enfant et Etienne Bailly maçon oncle paternel dudit enfant agé de vingt six ans, tous les deux domiciliés en cette commune, lesquels ont signés avec nous, et le père de l'enfant a déclaré ne le savoir, après lecture faite du présent acte.

N° 11
Bailly marie juliette.

A la mairie de Bouges les jour mois et an que dessus. /.

Bailly  Pénissard fils  Gratier

**Bouges 15 septembre 1854**

*L'an 1854, le 15 septembre à six heures du soir, pardevant nous Louis Moreau-Favereau, adjoint, remplissant en l'absence du maire, les fonctions de maire et d'officier de l'état civil, de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*est comparu Louis Prudence Darnault, cordonnier, âgé de 23 ans, domicilié au bourg de Bouges, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né en ce jour, à deux heures du soir, dans sa maison, de lui déclarant et Marie ernestine Gratier, sans profession, âgée de 23 ans, son épouse légitime,*

*et auquel il a déclaré vouloir donner;es prénoms de Etienne Prudence. Les dites déclarations et présentations faites en présence de Gilbert Jusserand, aieul de l'enfant par alliance, cordonnier, âgé de 53 ans, et de Eugène Moreau, instituteur, âgé de 38 ans, tous les deux domicilés au bourg de Bouges. Le père de l'enfant et le second témoin, ont signé avec nous, et le premier témoin a déclaré ne le savoir, après lecture faite.*

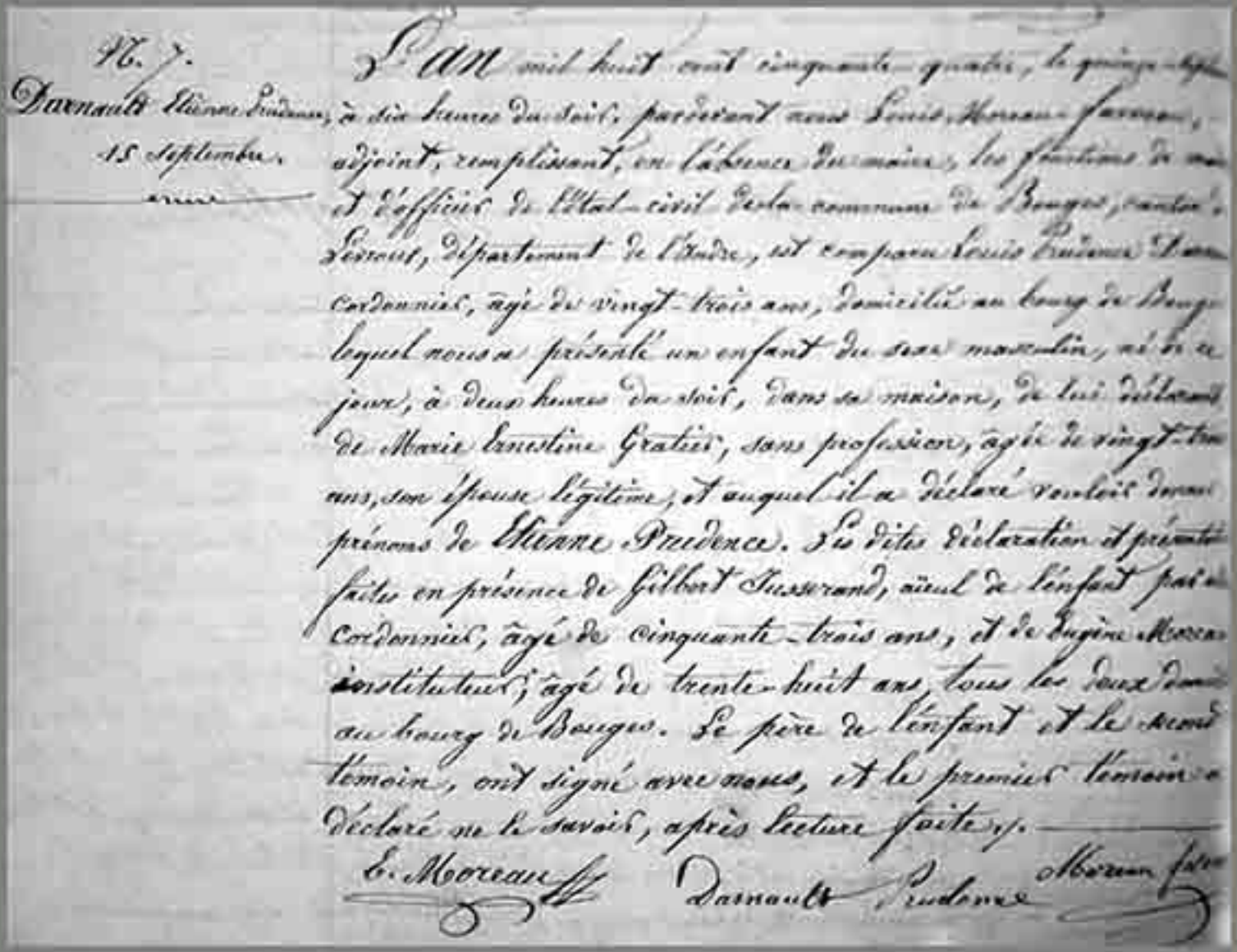

N. 7.
Darnault Etienne Prudence,
15 septembre.

L'an mil huit cent cinquante-quatre, le quinze-sept[illegible] à six heures du soir, pardevant nous Louis Moreau-Favereau, adjoint, remplissant, en l'absence du maire, les fonctions de ma[illegible] et d'officier de l'état-civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre, est comparu Louis Prudence Darn[illegible] cordonnier, âgé de vingt-trois ans, domicilié au bourg de Bouges lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né de ce jour, à deux heures du soir, dans sa maison, de lui déclarant de Marie Ernestine Gratier, sans profession, âgée de vingt-tro[illegible] ans, son épouse légitime, et auquel il a déclaré vouloir donner prénoms de Etienne Prudence. Les dites déclaration et présentat[illegible] faites en présence de Gilbert Jusserand, aïeul de l'enfant par [illegible] cordonnier, âgé de cinquante-trois ans, et de Eugène Moreau instituteur, âgé de trente-huit ans, tous les deux domi[illegible] au bourg de Bouges. Le père de l'enfant et le second témoin, ont signé avec nous, et le premier témoin a déclaré ne le savoir, après lecture faite.

E. Moreau — Darnault Prudence — Moreau fav[illegible]

Bouges 8 mai 1857 (1)

N° 15

Darnault

Rosalie-Ernestine

8 Mai

+ a comparu

L'an mil huit cent cinquante sept, le huit Mai à sept heures du soir, pardevant nous Lucien Trotignon Desvarennes, Maire officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, Département de l'Indre, + Prudence Louis Darnault, âgé de vingt-cinq ans, cordonnier à ce bourg, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né de ce jour à dix heures du matin, dans sa maison, de lui déclarant et de Marie-Ernestine Gratier son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Rosalie-Ernestine; les dites déclaration et présentation faites en présence de Gilbert Jusrand, âgé de cinquante-six ans, cordonnier et de Jean-Baptiste-Edmond Marchand, âgé de trente-quatre ans, Menuisier, tous les deux domiciliés au sus dit lieu du bourg de Bouges, et ont, les déclarant et témoins,

signé avec nous le présent acte, après que lecture Cinq leur en a été faite, sauf Gilbert Jusrand qui a dit ne le savoir.

L. Trotignon Desvarennes

Darnault Louis Prudence

Marchand

TIMBRE IMPERIAL cen. 70.

L'an mil huit cent cinquante-sept, le treize Mai, à six

**Bouges 8 mai 1857 (2)**

*L'an 1857, le 8 mai à sept heures du soir, pardevant nous, Lucien Trotignon des Varennes, maire, officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*est comparu Prudence Louis Darnault, âgé de 25 ans, cordonnier à ce bourg,*

*lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né de ce jour à dix heures du matin, dans sa maison, de lui déclarant et de Marie-Ernestine Gratier, son épouse,*

*et auquel il a déclaré vouloir donner les prénoms de Rosalie-Ernestine ;*

*les dites déclaration et présentation faites en présence de Gilbert Jusserand, âgé de 56 ans, cordonnier, et de Jean-Baptiste edmond Marchand, âgé de 34 ans, menuisier, tous les deux domiciliés au susdit lieu du bourg de Bouges,*

*et ont, les déclarants et témoins signé avec nous le présent acte, après que lecture leur en a été faite, sauf Gilbert Jusserand qui a dit ne le savoir.*

**Bouges 20 septembre 1862**

*L'an 1862, le 20 septembre à six heures du soir, pardevant nous Dufour Adolphe Denis Jules, maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*a comparu Darnault Prudence, âgé de 31 ans, cordonnier, demeurant à Bouges, lequel nous a présenté un enfant légitime, du sexe féminin, né de ce jour, à midi, dans son domicile, de lui et de son épouse Bailly Marie Juliette, âgée de 23 ans, sans profession, demeurant avec lui,*

*et auquel il a donné les prénoms de Marie Virginie.*

*Les déclarations et présentations ont été faites en présence de Pasquiet Jules, âgé de 31 ans, bourrelier, et de Gratier Paul, âgé de 23 ans, propriétaire, tous deux demeurant à Bouges, et cousins de l'enfant. Après lecture faite du présent acte, le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous.*

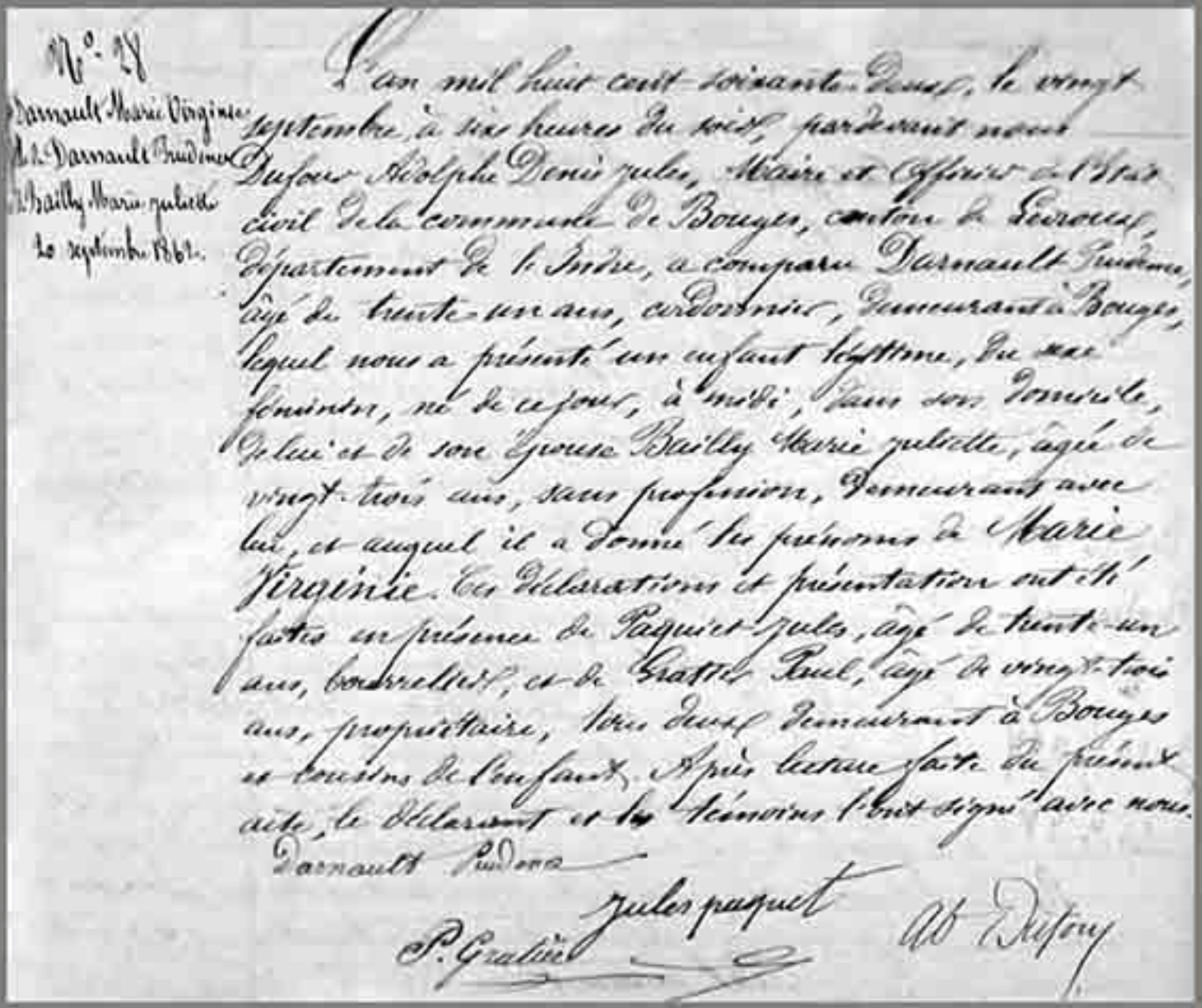

**Bouges 17 février 1870**

***L'an 1870, le 17 février à cinq heures du soir, par devant nous Trotignon des Varennes Charles, maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,***

***est comparu Darnault Prudence, âgé de 38 ans, cordonnier, demeurant à Bouges,***

***lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né de ce jour, à deux heures du soir, dans son somicile, de lui et de son épouse Martinet Clarisse, âgée de 30 ans, sans profession, demeurant au même lieu***

***et auquel il a donné les prénoms de Louis Etienne.***

***Les présentation et déclarations ont été faites en présence de Gratier Paul, âgé de 31 ans, propriétaire, cousin de l'enfant, et de Maubert Romain, âgé de 34 ans, maréchal, non-parent de l'enfant, tous deux demeurant à Bouges. Après lecture faite du présent acte, le comparant et les témoins l'ont signé avec nous.***

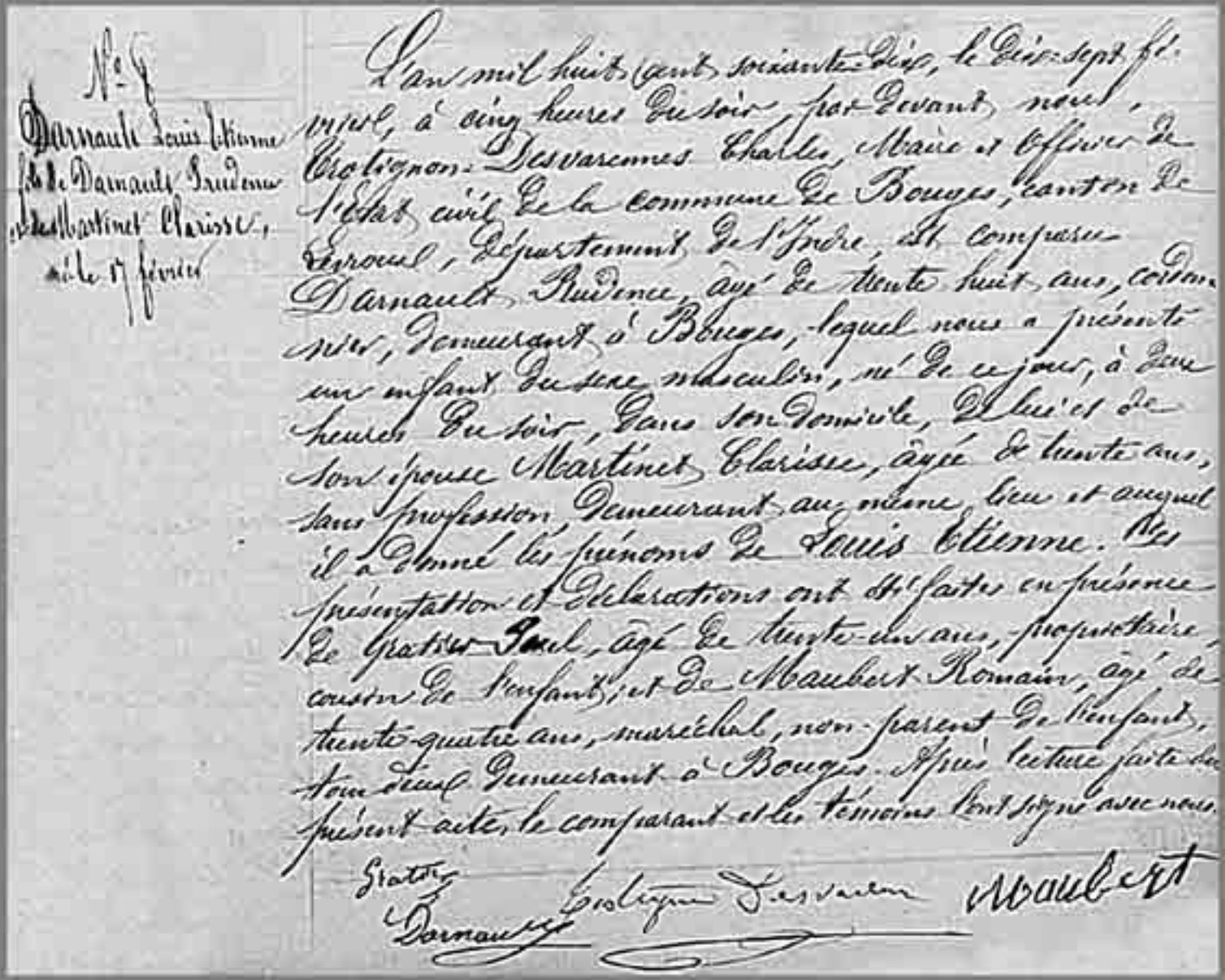

**Bouges 3 avril 1871**

***L'an 1871, le trois avril à cinq heures du soir, par devant nous Bonnet Pierre, remplissant provisoirement les fonctions de maire et d'officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,***

***a comparu Darnault Prudence, âgé de 39 ans, cordonnier, demeurant à Bouges, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né de ce jour, a six heures du matin, dans son domicile, de lui et de son épouse Martinet Clarisse, âgée de 30 ans, sans profession, demeurant au même lieu,***

***et auquel il a donné les prénoms de Louis Prosper ;***

***les présentation et déclaration ont été faites en présence de Gratier Paul, âgé de 32 ans, cultivateur, cousin de l'enfant, et de Bisson Louis, âgé de 27 ans, charron, non parent de l'enfant, tous deux domiciliés à Bouges.***

***Après lecture faite du présent acte, le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous.***

**Bouges 15 novembre 1875 (1)**

N° 28
Darnault Ludovic Prudence
fils de Darnault Prudence
et de Martinet Clarisse
né le 15 9bre 1875

L'an mil huit cent soixante-quinze, le quinze novembre, à onze heures du soir, par devant nous Guillard Jean, maire et officier de l'Etat civil de la Commune de Bouges, canton de Pouzeux, Département de l'Indre, a comparu Darnault Prudence, âgé de quarante trois ans, cultivateur, demeurant à Bouges, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier, à dix heures du soir, dans son domicile, de lui et de sa femme Martinet Clarisse, âgée de trente quatre ans, sans profession, demeurant au même lieu, et auquel il a donné les prénoms de Ludovic Prudence. Ces déclaration et présentation ont été faites en présence de Gratier Paul, âgé de trente six ans, cultivateur, ami de l'enfant, et de Dumont Jean Baptiste, instituteur, âgé de trente-deux ans, ami parent de l'enfant, tous deux domiciliés à Bouges. Après lecture faite du présent acte, le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous

Dumont — P. Gratier — Darnault — J. Guillard

**Bouges 15 novembre 1875 (2)**

*L'an 1875, le 15 novembre, à une heure du soir, par devant nous Saillant Jean, maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*a comparu Darnault Prudence, âgé de 43 ans, cordonnier, demeurant à Bouges,*

*lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né d'hier, à dix heures du soir, dans son domicile, de lui et de son épouse Martinet Clarisse, âgée de 34 ans, sans profession, demeurant au même lieu,*

*et auquel il a donné les prénoms de Ludovic Prudence.*

*Les déclarations et présentation ont été faites en présence de Gratier Paul, âgé de 36 ans, cultivateur, cousin de l'enfant, et de Dumont Jean-Baptiste, instituteur, âgé de 32 ans, non parent de l'enfant, tous deux domiciliés à Bouges.*

*Après lecture faite du présent acte, le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous.*

**Bouges 10 juin 1891**

*L'an 1891 le 10 du mois de juin à six heures du soir, pardevant nous Trotignon des Varennes Charles, adjoint remplissant en l'absence et par délégation du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*est comparu Darnault Léon, père du nouveau né, âgé de 27 ans, profession de boulanger, demeurant à Bouges. Lequel nous a déclaré la naissance d'un enfant du sexe masculin né à son domicile le neuf du mois de juin 1891 à dix heures du matin, de lui déclarant et de Blanchet Gabrielle, âgée de 22 ans, son épouse légitime, demeurant avec lui et auquel il a donné les prénoms de Henri Georges,*

*La dite déclaration faite en présence de Moreau Louis, ami du père, âgé de 45 ans, profession de cordonnier, demeurant à Bouges et de B..., ami du père, âgé de 29 ans, profession de cordonnier, demeurant à Bouges. Lecture faite du présent acte, et après nous être assuré de la dite naissance, les dits comparants et témoins ont signé avec nous.*

**Bouges 27 février 1860 (1)**

***L'an 1860, le 27 du mois de février, à midi, par devant nous, Dufour Adolphe, Denis, Jules, maire, officier de l'état civil de la commune de Bouge, canton de Levroux, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre,***

***est comparu Louis Prudence Darnault, âgé de 28 ans, cordonnier, demeurant en ce bourg, lequel nous a présenté un enfant sans vie, né de ce jour à neuf heures du matin, en son dit domicile, de lui déclarant et de Marie Ernestine Gratier, son épouse légitime, âgée de 29 ans, sans profession, même domicile que le père,***

***et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Prudence.***

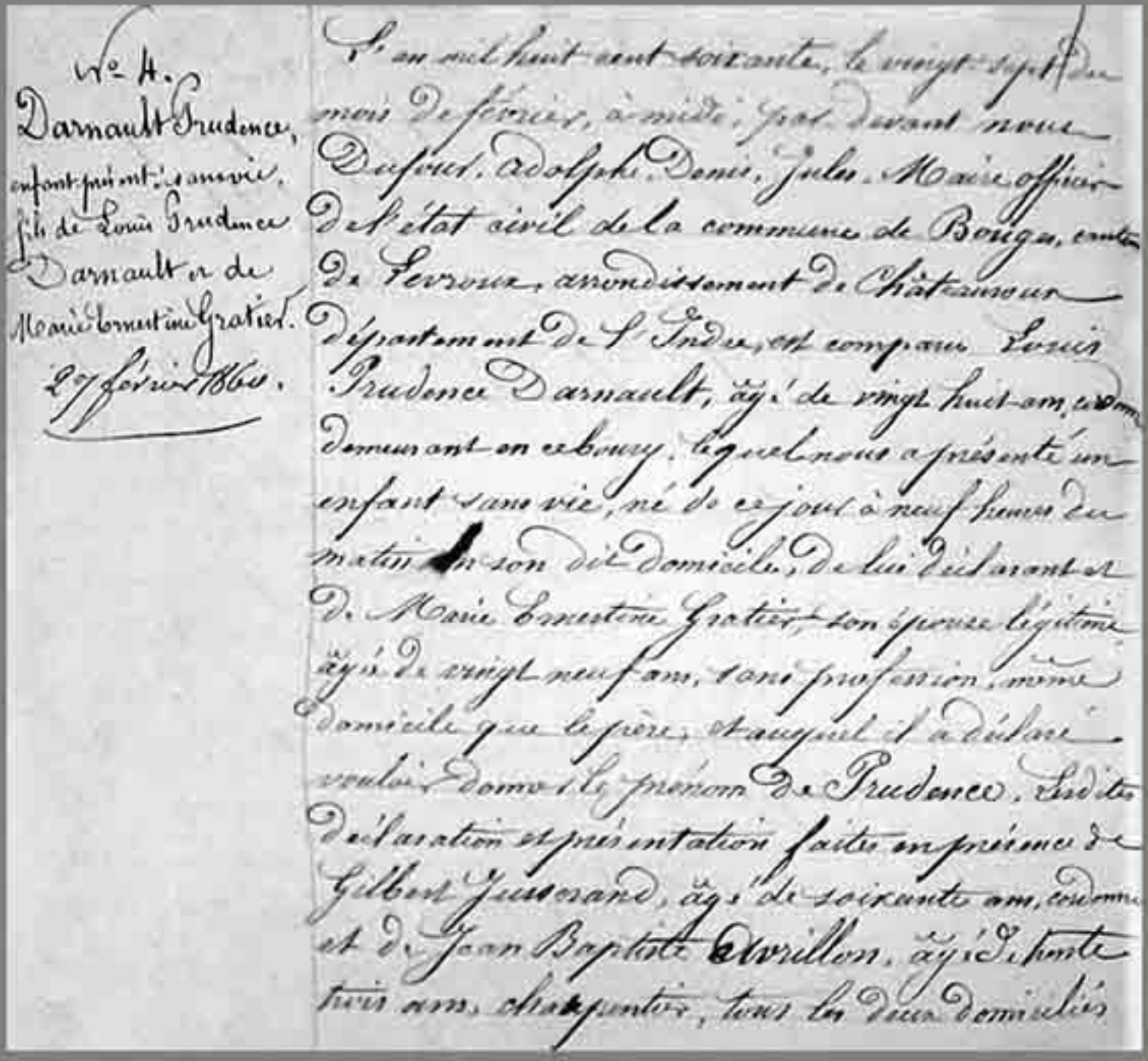

N° 4.
Darnault Prudence,
enfant puiné sans vie,
fils de Louis Prudence
Darnault et de
Marie Ernestine Gratier.
27 février 1860.

L'an mil huit cent soixante, le vingt sept du
mois de février, à midi, par devant nous
Dufour Adolphe Denis Jules Marie officier
de l'état civil de la commune de Bouge, canton
de Levroux, arrondissement de Châteauroux
département de l'Indre, est comparu Louis
Prudence Darnault, âgé de vingt huit ans, cordon-
nier demeurant en ce bourg, lequel nous a présenté un
enfant sans vie, né de ce jour à neuf heures du
matin en son dit domicile, de lui déclarant et
de Marie Ernestine Gratier, son épouse légitime
âgée de vingt neuf ans, sans profession, même
domicile que le père, et auquel il a déclaré
vouloir donner le prénom de Prudence. Ladite
déclaration et présentation faite en présence de
Gilbert Jussereau, âgé de soixante ans, cultiva-
teur et de Jean Baptiste Avrillon, âgé de soixante
huit ans, charpentier, tous les deux domiciliés

**Bouges 27 février 1860 (2)**

***Les dites déclaration et présentation faites en présence de Gilbert Jusserand, âgé de 60 ans, cordonnier et de Jean-Baptiste Avrillon, âgé de 33 ans, charpentier, tous les deux domiciliés en ce bourg, lesquels ont déclarés ne savoir signer le présent acte ; le déclarant a signé avec nous, après lecture faite***

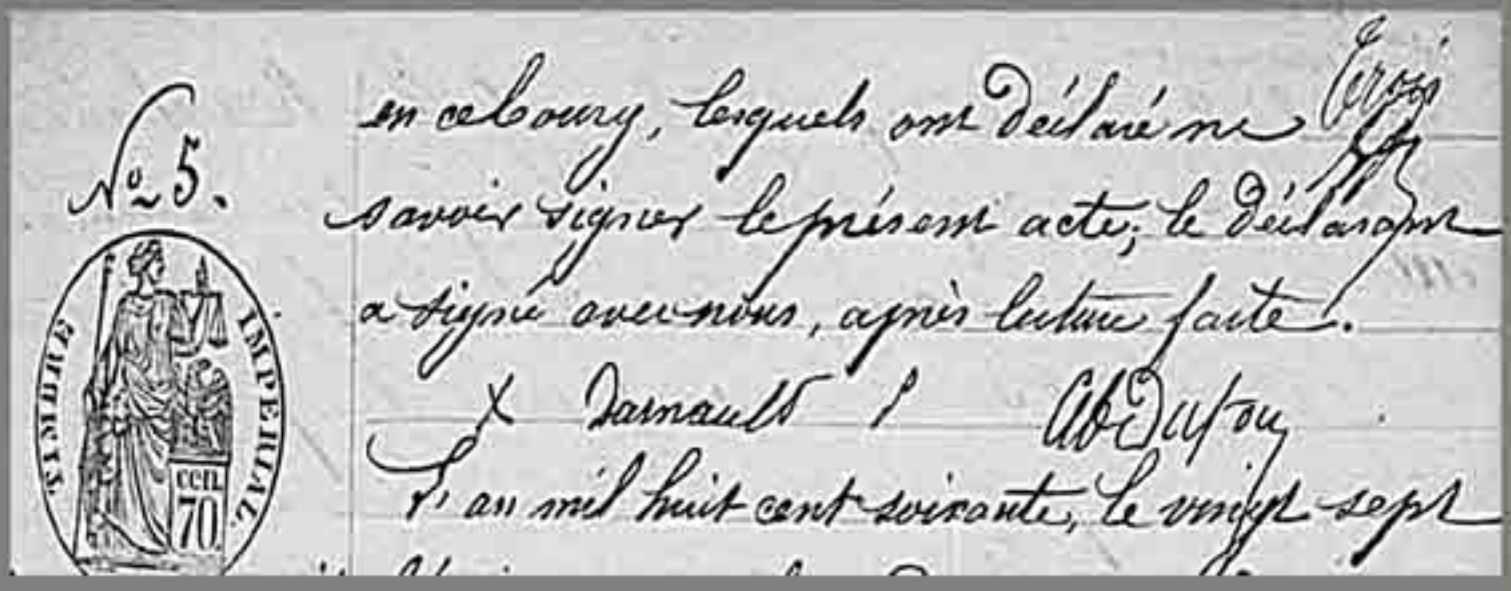

**Bouges 11 mars 1868**

*L'an 1868, le 11 mars à dix heures du matin, par devant nous Saillant Jean, adjoint, remplissant par délégation du maire absent, les fonctions de maire et d'officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*est comparu Darnault Prudence, âgé de 36 ans, cordonnier, demeurant à Bouges, lequel nous a présenté un enfant sans vie, de sexe masculin, né de ce jour, à deux heures du matin, dans son domicile, de lui et de son épouse Martinet Clarisse, âgée de 27 ans, sans profession, demeurant au même lieu ;*

*les présentation et déclaration ont été faites en présence de Martineau Jean, âgé de 38 ans, instituteur, demeurant à Bouges, non parent de l'enfant, et de Sabard Constant, âgé de 24 ans, boulanger, demeurant aussi à Bouges, non parent de l'enfant.*

*Après lecture faite du présent acte, le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous*

N° 6
Darnault
Garçon mort né
de Darnault Prudence
et de Martinet Clarisse
11 mars 1868

L'an mil huit cent soixante-huit, le onze mars, à dix heures du matin, par devant nous Saillant Jean, adjoint, remplissant par délégation du Maire absent les fonctions de Maire et d'Officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, Département de l'Indre est comparu Darnault Prudence, âgé de trente-six ans, cordonnier, demeurant à Bouges lequel nous a présenté un enfant sans vie, de sexe masculin, né de ce jour, à deux heures du matin, dans son domicile, de lui et de son épouse Martinet Clarisse, âgée de vingt-sept ans, sans profession, demeurant au même lieu. Ces présentation et déclaration ont été faites en présence de Martineau Jean, âgé de trente-huit ans, instituteur, demeurant à Bouges, non parent de l'enfant, et de Sabard Constant, âgé de vingt-quatre ans, boulanger, demeurant aussi à Bouges, non parent de l'enfant. Après lecture faite du présent acte le déclarant et les témoins l'ont signé avec nous.

Martineau  Darnault  Sabard  Saillant

# MARIAGE

Bouges Sainte Colombe 25 septembre 1727 (1)

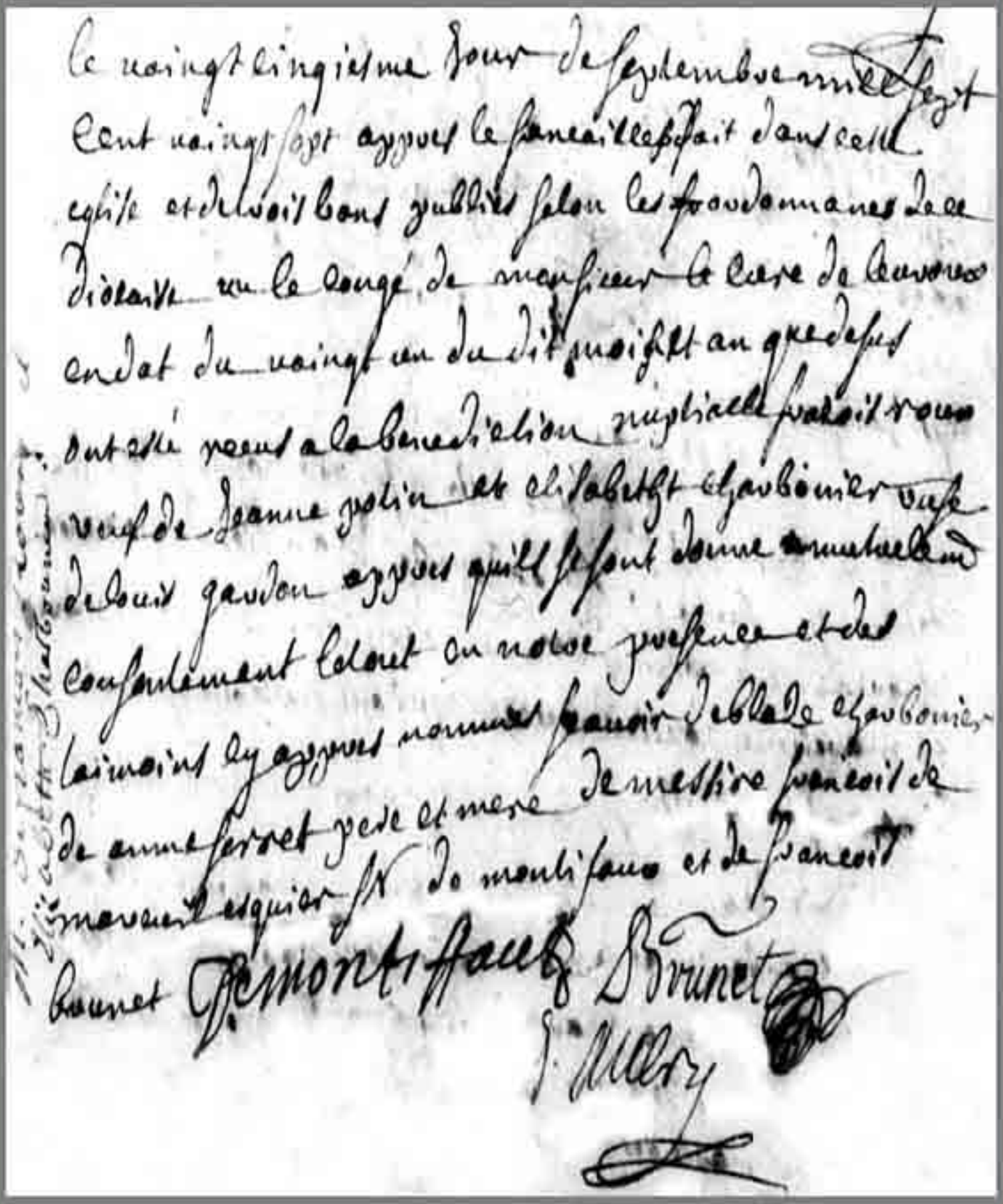

le vaingt cingiesme jour de septembre mill sept
cent vaingt sept appres le fiancaille fait dans cette
eglise et de trois bans publiés selon les ordonnances de ce
diocaise vu le congé de monsieur le curé de leurvoux
en dat du vaingt un du dit moiset an que dessus
ont esté receus a la benediction nuptialle françois roux
veuf de jeanne potin et elisabeth charbonier vuse
de louis gardon appres quils se sont donné mutuellem
consentement le tout en notre presence et des
tesmoins cy appres nommés sçavoir de blade charbonier
de anne serret pere et mere de messire françois de
mareuil esquier sr de montifaux et de françois
brunet de montiffaux Brunet
J. Mery

M. de Montifaux [illegible]
Elisabeth Charbonier

# Bouges Sainte Colombe 25 septembre 1727 (2)

*Le 25ème jour de septembre 1727, après les fiancailles faites dans cette église et de trois bans publiés selon les fondements de ce diocèse, vu le congé de monsieur le curé de Levroux en date du 21 dudit mois et an que desus,*

*ont esté reçus a la bénédiction nuptialle François Roux veuf de Jeanne Potin*

*et elisabeth Charbonnier veuve de Louis Gaudon, apprès qu'ils se sont donnés mutuellement consentement le tout en notre présence et des taimoins cy apprès nommés scavoir de Blaze Charbonnier, de Anne Ferret père et mère, de messire François de Mareuil, esquier de Montifaux et de François Brunet*

*(BMS Bouges – paroisse de Sainte Colombe, 1692-1780, page 43)*

5.
Flisseau Jean-Claude Philippe et Justine Victoire Puissard.

Jean Lude Philippe Flisseau Cirier Marchand
agé de vingt ans fils Mineur de Pierre Flisseau Marchand
et de Marie Marie Legrie son Pere et Mere de-
meurant en la Commune de Déolle présent aux dit
mariage d'une Part
Et de Justine Victoire Puissard fille Mineure agée
de dix sept ans onze mois fille Mineure de Pierre Puissard
Propriétaire et de dessus Marie Rabier son Pere
et Mere demeurant en la Commune de Bouges même
dept de l'Indre de l'autre Part
Lesquelles nous ont Requis de procéder à la Cele-
bration de leur Mariage projetté entre eux Lecture
faite 1° de l'acte de Naissance du futur Epoux
signé Barbou Lude Lepot Coulon Rabier
et de Livré Pont Darnault Mère de Déolle le deux
dessembre mil huit cent dix neuf qui constate
qui est né le cinq vendemiaire en huit de la Ré-
publique françoise en la Commune de Déolle du
Legitime Mariage de ces Pere et Mair susnommés
2° de l'acte de Naissance de la future Epouse
signé Montour Maire de Rouvre et de Livre Pont Piat
le onze dessembre mil huit cent dix neuf qui constate
qu'elle est né le vingt deux nivose de l'an dix de la
Republique françoise
du Legitime Mariage de ses Pere et Mere susnommés
3° de l'acte de décès de la Mere de la future Epouse
vu sur le Registre signé Beaubois qui cons-
tate qu'elle est décédée en la Commune de Bouges le
quatre fevrier mil huit cent douze
4° de l'acte de Publication de Mariage fait
tenant en cette Commune de Bouges qu'en celle de
Déolle le quatorze et vingt un novembre mil huit
cent dix neuf.

Comme il resulte du certificat de monsieur
d'arnault Mere de deall de Lovre le vingt quatre novembre
mil huit cent dix neuf, signé d'arnault qui certifie qui
n'a eu aucune opposition aux sus dit mariage
aucun empêchement ne nous ayant été fait une
opposition ni signification faisant droit à leurs
mariages après avoir lecture de toutes les pièces sus dites
mentionnées aux dit mariage du chapitre six du code
civille intitulée aux mariage et après avoir pris le
consentement du pere et de la mere du futur epoux et aussi
du futur présent aux dit mariage et le pere de la
future
avons demandé aux futur epoux et à la future epoux
s'il veulle se prendre pour marie et pour femme chaque
deux ayant repondu separement et affirmativement avons
declaré au nom de la loi que jean Ludé Philippe
flisseau et justine victoire unis en mariage de
ce jour
sur lesquelles nous avons dressé procès verbal en
présence de pere et mere du futur et de la future et
de jean dubois beaufrere du futur agé de vingt huit ans
et de jean flisseau frere du futur agé de vingt deux ans
demeurant à deall et de pierre penissard agé de vingt huit
ans frere de la future et de guillaume ferré agé de cinquante
ans meullier demeurant commune de bouges tous présents aux
dit mariage ont declaré savoir signé sauf ferré
qui a dit ne pouvoir signer à près que lecture a été
faite

pierre flisseau — Ludé flisseau
victoire penissard
penissard — ursule penissard
alexandrine penissard

membre du conseil
Chataigneau

Bouges le Château 9 février 1825 (1)

Mariage Louis Hidier et de Justine Elisabeth Brigand N° 2

L'an mil huit cent vingt cinq le neuvième jour du mois de fevrier, pardevant nous Maire officier de l'état civil de la Commune de Bouges, Canton et Municipalité de Levroux, département de l'Indre sont comparus Louis Hidier âgé de vingt deux ans né à la chapelle St Laurient ditte Commune Canton de Vatan Département de l'Indre, le quatorze fructidor an dix, ainsi que le constate l'extrait de naissance relevé du registre des actes de naissance de l'état civil de la commune de la chapelle St Laurient Delivré le sept fevrier, mil huit cent vingt cinq, par Monsieur Patrizeon adjoint, Visserand domicilier au Bourg de Bouges, majeur, fils de Jean Hidier journallier Domicilier à Vatan, cy présent et consentant. et de defunte Catherine Tefier Décédée à Vatan le vingt huit ventose an treize, ainsi, que le constate, l'extrait du registre des actes de décès de l'état civil de la Commune et ville de Vatan Délivré le sept fevrier mil huit cent vingt cinq. Par Monsieur Guenette Maire de la susditte ville de Vatan

Bouges le Château 9 février 1825 (2)

Et Demoiselle Justine Elisabeth Brigand, agée de Dix sept ans, ainsi que le Constate le registre des actes de naissances de l'état Civil de la Commune de Bouges, née à Bouges le treize fevrier mil huit cent neuf, mineure, fille de François Brigand Tailleur d'habits, et de Justine Elisabeth Thibault Demeurants en ce Bourg de Bouges, Cy presents et Consentants d'autre part.

Lesquels nous ont requis de proceder à la Célebration du Mariage projetté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la principale porte de notre maison Commune; savoir: la premiere, le vingt troisieme jour du mois de Janvier, an mil huit cent vingt cinq à l'heure de dix du matin, et la seconde le trentieme jour du mois de Janvier, mil huit cent vingt cinq à l'heure de dix du matin; pareilles publications ont été faites, les jours, heures, mois, et an que dessus par Monsieur Guenet Maire de la Commune de Vatan, ainsi que le Constate le Certificat de publication de Mariage Délivré le le sept fevrier mil huit cent vingt cinq, Duement en forme par Monsieur Guenet Maire sus-Dénommé; aucune opposition au susdit Mariage ne nous ayant été signifiée faisant Droit à leur requisition, après après avoir donné lecture de toutes les pièces cy dessus mentionnées, et du chapitre six du titre du Code Civil intitulé du Mariage, avons Demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun deux ayant répondu séparément et affirmativement, Déclarons au nom de la Loi, que Louis hidier, et la Demoiselle Justine Elisabeth Brigant sous

Bouges le Château 9 février 1825 (3)

unis par le Mariage de Trois
De tout ce avons dressé
acte en Présence de Martin Bisson âgé
de trente quatre ans, Tisserand, Demeurant
en ce Bourg de Bouges, ami de l'époux, de Jean
hidier âgé de Dix huit ans, Domestique, demeurant
à Miscai, Commune de Vatan, frere de l'époux
de Charles Brigant âgé de trente quatre ans
fabriquant de Draps, Demeurant à Rouvres les
Bois département de l'Indre, oncle paternel
de l'épouse, de Etienne Rousseau, âgé de vingt huit
ans, Jardinier, Domicilier à Bouges, ami de
l'épouse, lesquels après qu'il leur en a aussi
été donné lecture ont déclaré ainsi que les
parties contractantes ne pouvoir signer avec
nous, le présent acte.

50.c

2/5 EN SUS LOI DE 1816.

Bouges 7 août 1861 (1)

N° 7
Darnault
Louis Prudence
et
Bailly Marie Juliette
d. et f.
7 août 1861.

sans profession
6 7 d 1
p 7
1 1 7
AG

Dufour Adolphe Denis Jules, Maire
Officier de l'état civil

de la commune de Bouges, canton de Levroux, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre sont comparus en la maison commune Louis Prudence Darnault, âgé de trente ans, né à Argenton le six septembre mil huit cent trente un, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance qui nous a été produit, cordonnier, demeurant à Bouges, majeur, fils de feu Joseph Darnault décédé à Argenton le deux mars mil huit cent trente deux ainsi qu'il résulte de l'acte de décès qui nous a été produit et de Thérèse Virginie Gratier, sans profession demeurant aussi à Bouges, ici présente et consentante et veuf en premières noces de feue Marie Ernestine Gratier, décédée à Bouges le vingt sept février mil huit cent soixante ainsi qu'il résulte du registre des actes de décès de ladite année, d'une part

Et Marie Juliette Bailly, âgée de vingt deux ans, née en cette commune le vingt huit août mil huit cent trente neuf, ainsi qu'il résulte du registre des actes de naissance de ladite année et majeure, fille de Pierre Constant Bailly, maçon et de Marie Pénissard, sans profession demeurant ensemble à Bouges, ici présente et consentante d'autre part

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette com-

Bouges 7 août 1861 (2)

Tu dit futur mariage

le dimanche vingt huit juillet dernier neuf
et le dimanche quatre août mois —
courant sans qu'il ne soit survenu aucune opposition
au dit futur mariage ainsi qu'il résulte du
registre des publications de mariages de ladite
année. Sur notre interpellation les futurs époux ont
déclaré que les conditions civiles de leur futur mariage
ont été réglées par un contrat de mariage passé
devant Maître Rochoux notaire à Levroux
suivant que le prouve le certificat qui nous a été
remis. Aucune opposition ne nous ayant été
signifiée faisant droit à leur réquisition, après avoir
donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées
et du chapitre VI du Code Napoléon relatif au
mariage nous avons demandé au futur époux et à
la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari
et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement déclarons au nom
de la loi que Louis Prudence Darnault et
Marie Juliette Bailly sont unis par le mariage.
De tout quoi nous avons dressé acte en présence de
Jusserand Gilbert, âgé de soixante ans, ex-cordonnier
beau-père de l'épouse, de Pasquet Silas, âgé de trente
trois ans, maréchal, cousin germain de l'épouse, de
Pasquet François, âgé de cinquante huit ans, ex-
bourrelier, oncle de l'épouse et de Constant Bailly
âgé de vingt sept ans, maçon, oncle de l'épouse
tous les quatre domiciliés en ce bourg, lesquels
ont signé avec nous ainsi que les parties
contractantes, la mère de l'épouse et celle de
l'épouse, le père de l'épouse et les sieurs Jusserand
Gilbert et Constant Bailly ont dit ne le

**Bouges 7 août 1861 (3)**

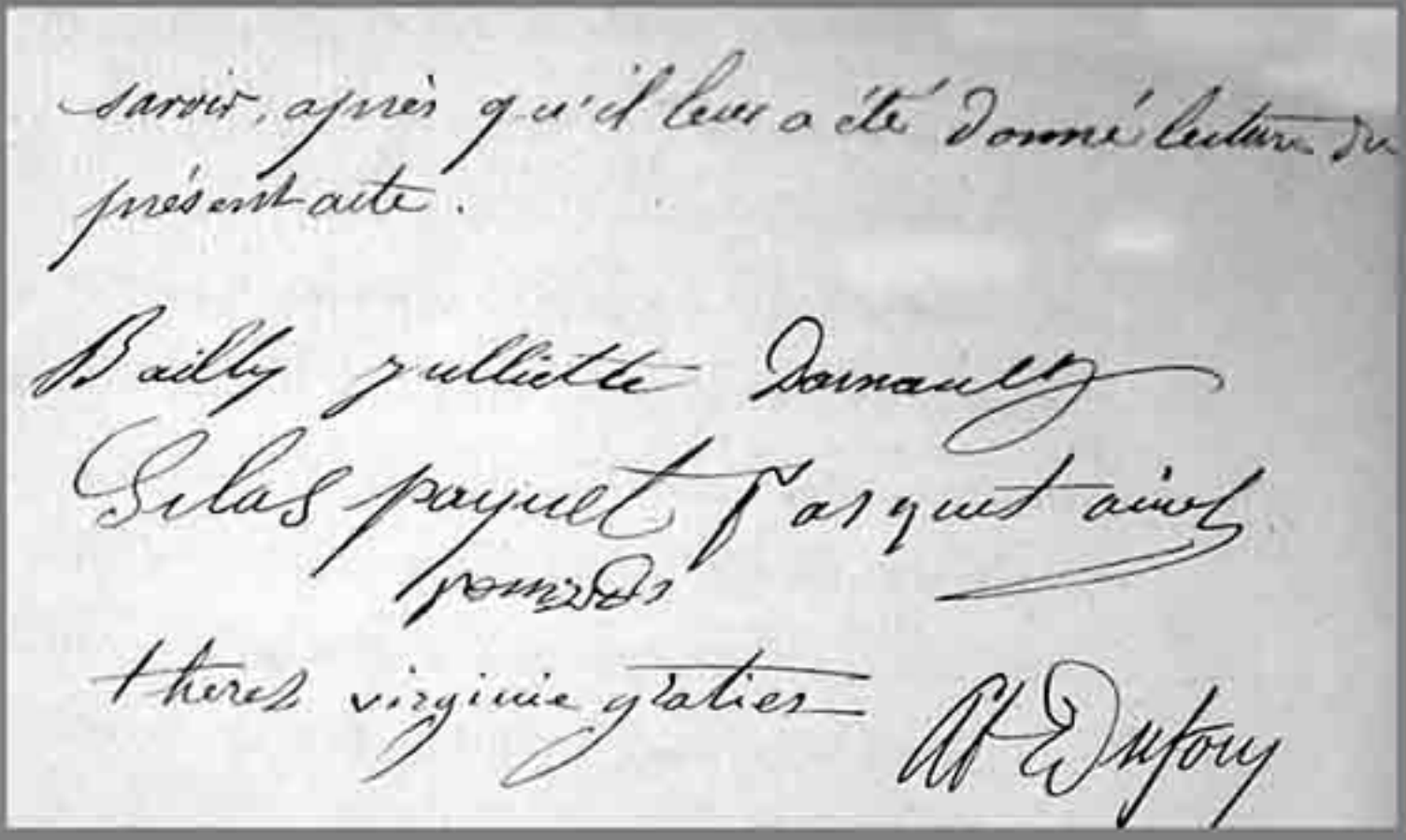

*(7 août 1861)... Dufour Adolphe, Denis, Jules, maire, officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre,*

*sont comparus en la maison commune Louis Prudence Darnault, âgé de 30 ans, né à Argenton le 6 septembre 1830, ainsi qu'il résulte de l'acte de naissance qui nous a été produit, cordonnier, demeurant à Bouges,*

*majeur, fils de feu Joseph Darnault décédé à Argenton le 2 mars 1832, ainsi qu'il résulte de l'acte de décès qui nous a été produit et de Thérèse Virginie Gratier, sans profession, demeurant aussi à Bouges, ici présente et consentante,*

*et veuf en premières noces de feue Marie Ernestine Gratier, décédée à Bouges le 27 février 1860*

*ainsi qu'il résulte du registre des actes de décès de la dite année, d'une part*

*et Marie Juliette Bailly, âgée de 22 ans, née en cette commune le 28 août 1839, ainsi qu'il résulte du registre des actes de naissance de la dite année,*

*majeure, fille de Pierre Constant Bailly, maçon, et de Marie Pénissard, sans profession, demeurant ensemble à Bouges, ici présents et consentants, d'autre part.*

*Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune le dimanche 28 juillet dernier, et le dimanche 4 août, mois courant, sans qu'il ne soit survenu aucune opposition au dit futur mariage, ainsi qu'il résulte du registre des publications de mariage de la ditte année.*

*Sur notre interpellation les futurs époux ont déclaré que les conditions civiles de leur futur mariage ont été réglées par un contrat de mariage passé devant maître Rochou, notaire à Levroux, suivant que le prouve le certificat qui nous a été remis.*

*Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir, donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées, et du chapitre VI du code napoléon relatif au mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons, au nom de la loi, que Louis Prudence Darnault, et Marie Juliette Bailly, sont unis par le mariage.*

*De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Jusserand Gilbert, âgé de 61 ans, ex cordonnier, beau père de l'époux, de Pasquet Silas, âgé de 33 ans, maréchal, cousin germain de l'époux, de Pasquet François, âgé de 58 ans, ex bourrelier, oncle de l'épouse, et de Constant Bailly, âgé de 27 ans, maçon, oncle de l'épouse, tous les quatre domiciliés en ce bourg.*

*Lesquels ont signé avec nous ainsi que les parties contractantes, la mère de l'époux, et celle de l'épouse, le père de l'épouse et les sieurs Jusserand Gilbert et Constant Bailly ont dit ne le savoir, après qu'il leur a été donné lecture du présent acte.*

Bouges 29 avril 1874 (1)

N° 5
Cussac Jean Alexis Frédéric
et Darnault Rosalie Ernestine
mariés le 29 avril 1874
garçon et fille

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le vingt-neuf avril, à onze heures du matin, par devant nous Saillant Jean, maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre, ont comparu à la mairie Cussac Jean Alexis Frédéric, âgé de vingt-cinq ans, bourrelier, né à Andelat (Cantal), le six janvier, mil huit cent quarante-neuf, domicilié (Indre) à Valençay, célibataire, fils majeur de Cussac Jean, propriétaire, demeurant à Châteaumeillant (Cher), présent et consentant, et de Mizoule Catherine sans profession, demeurant aussi à Châteaumeillant, son épouse, consentant par acte reçu par maître Thabaud, notaire à Châteaumeillant, le vingt-six de ce mois, d'une part. Et Demoiselle Darnault Rosalie Ernestine, âgée de seize ans, sans profession, née à Bouges, le huit mai mil huit cent cinquante-sept, domiciliée au bourg de cette commune, célibataire, fille mineure de Darnault Prudence Louis, cordonnier, demeurant aussi à Bouges, présent et consentant, et de feue Gratier Marie Ernestine, son épouse, décédée dans cette commune, d'autre part.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage. Faisant droit à cette réquisition, nous, maire, vu les certificats des publications faites sans opposition, tant à cette mairie qu'à celle de Valençay, les dimanches douze et dix-neuf de ce mois; vu les actes de naissance des futurs, l'acte de décès de la mère de la future, et le consentement authentique de la

Bouges 29 avril 1874 (2)

mère du futur et les autres pièces produites, 1874 AD
de toutes lesquelles pièces produites, paraphées et
annexées, il a été par nous donné lecture, ainsi
que du chapitre six du titre du mariage, au
code civil; après avoir reçu des futurs époux et des
personnes présentes pour autoriser le mariage, la
déclaration qu'un contrat de mariage a été
passé entre eux, le neuf de ce mois, par
maître Hétivier, notaire à Levroux, suivant le
certificat qui nous en a été délivré, nous a-
vons demandé aux futurs époux s'ils veulent
se prendre pour mari et pour femme. Chacun
d'eux ayant répondu séparément et affirmati-
vement, nous déclarons publiquement au nom
de la loi que Cussac Jean Alexis Frédéric,
et Darnault Rosalie Ernestine sont
unis par le mariage.

De tout quoi nous avons dressé acte en présence
de Giraud Jean, âgé de vingt-sept ans, maréchal,
demeurant à la Champenoise, oncle de l'épouse;
de Gratier Hippolyte, âgé de trente-cinq ans, culti-
vateur, demeurant à Bouges, cousin de l'épouse;
de Paquet Hippolyte, âgé de trente-huit ans,
bourrelier, demeurant à Bouges, beau-frère de
l'épouse; et de Paquet Frédéric, âgé de quarante-
deux ans, bourrelier, demeurant à Levroux,
ami de l'époux, lesquels, après lecture du présent
acte, l'ont ainsi que les parties contractantes
et leurs ascendants, signé avec nous

Rosalie Darnault Cussac Darnault Frédéric
Cussac Alexis Paquet Paquet Jean
Giraud
P. Gratier J. Saillant
Henri

**Bouges 29 avril 1874 (3)**

*L'an 1874 le 29 avril à onze heures du matin, par devant nous Saillant Jean, maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*ont comparus à la mairie, Cussac Jean Alexis Fréderic, âgé de 25 ans, bourrelier, né à Andelet (Cantal) le 10 janvier 1849 , domicilié à Valencay (Indre), célibataire, fils majeur de Cussac Jean, propriétaire, demeurant à Chateaumeillant (Cher), présent et consentant, et de Mizoule Catherine, sans profession, demeurant aussi à Chateaumeillant, son épouse, consentant par acte reçu par maître Thabaud notaire à Chateaumeillant le 26 de ce mois, d'une part,*

*et demoiselle Darnault Rosalie Ernestine, âgée de 16 ans, sans profession, née à Bouges, le 8 mai 1857, domicilié au bourg de cette commune, célibataire, fille mineure de Darnault Prudence Louis, cordonnier, demeurant aussi à Bouges, présent et consentant, et de feue Gratier Marie Ernestine, son épouse, décédée dans cette commune, d'autre part.*

*Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage ; faisant droit à cette réquisition, nous, maire, vu les certificats des publications faites sans opposition, tant en cette mairie qu'à celle de Valencay, les dimanches 12 et 19 de ce mois ; vu les actes de naissance des futurs, l'acte de décès de la mère de la future, et le consentement authentique de la mère du futur, et les autres pièces produites, de toutes lesquelles pièces produites, paraphées et annexées, il a été par nous donné lecture, ainsi que du chapitre six du titre du mariage du code civil ;*

*après avoir reçu des futurs époux et des personnes présentes pour autoriser le mariage la déclaration qu'un contrat de mariage a été passé entre eux, le neuf de ce mois, par maître Métivier, notaire à Levroux, suivant le certificat qui nous en a été délivré, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous déclarons au nom de la loi que Cussac Jean Alexis Frédéric, et Darnault Rosalie Ernestine sont unis par le mariage.*

*De tout quoi, nous avons dressé acte en présence de Girault Jean, âgé de 27 ans, maréchal, demeurant à la Champenoise, oncle de l'épouse, de G.. Hippolyte, âgé de 35 ans, cultivateur, demeurant à Bouges, cousin de l'époux, de Paquet Hippolyte, âgé de 38 ans, bourrelier, demeurant à Bouges, beaufrère de l'épouse, et de Paquet Frédéric, âgé de 42 ans, bourrelier, demeurant à Levroux, ami de l'épouse ;*

*lesquels après lecture faite du présent acte, l'ont, ainsi que les parties contractantes et leurs ascendants, signé avec nous.*

Bouges 25 janvier 1888 (1)

N° 1

Mariage de Bourderic Eugène Jacques et Darnault Marie Virginie

25 janvier 1888

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt cinq du mois de Janvier à onze heures du matin par devant Nous Robinson Desvarennes Charles, adjoint remplissant en l'absence et par délégation du Maire les fonctions d'Officier de l'Etat civil de la commune de Bouges canton de Vevreux département de l'Indre, sont comparus publiquement, en la Maison Commune Bourderie Eugène maréchal ferrant âgé de vingt neuf ans, né à Buzançais canton du dit département de l'Indre demeurant à Vevreux (Indre) fils majeur de feu Bourderie Théophile Alfred profession demeurant et de Seguet Julie sans profession demeurant à Buzançais département de l'Indre, ici présente

Et Dlle Darnault Marie Virginie, sans profession âgée de vingt cinq ans, née à Bouges canton de Vevreux, Département de l'Indre demeurant à Bouges (Indre) fille majeure de Darnault Prudence profession de cordonnier demeurant à Bouges ici présente et de feu Bailly Marie Juliette profession demeurant

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Bouges et à Vevreux les deux dimanches huit et quinze janvier mil huit cent quatre vingt huit

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture, 1° de toutes les pièces produites à l'appui du présent Acte, savoir : l'acte de naissance du futur, l'acte de décès du père du futur, le certificat de non opposition

délivré par le Maire de Vévreux, lesquelles pièces seront annexées à l'acte de mariage, l'acte de naissance de la future et l'acte de décès de sa mère, actes inscrits sur nos registres de l'Etat Civil.

2° du chapitre 6, titre 5, du Code civil, intitulé : du Mariage :
Nous avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari et Femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement et après nous être assuré du consentement des ascendants des futurs époux, nous avons déclaré, au nom de la loi, que Bourderie Eugène et Darnault Marie Virginie étaient unis par le mariage.

Interpellés de répondre si Oui ou Non il a été fait un Contrat de mariage, les Epoux ont répondu que Oui et que ce contrat avait été reçu par Mr Métivier notaire à Vévreux le quatre janvier mil huit cent quatre vingt huit, ainsi que le constaté le certificat qui nous a été délivré.
De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Delery Jean, maréchal ferrant, beau frère du futur
âgé de quarante huit ans, profession de maréchal ferrant
demeurant à la Castlaudière, commune de Vendeuvres en Brenne
de Bourderie Théophile, frère du futur
âgé de trente six ans, profession de maréchal ferrant
demeurant à Buzançais
de Bailly Théodore, oncle de la future
âgé de quarante six ans, profession d'entrepreneur de [illegible]
demeurant à Cours (Indre et Loire)
et de Cussac Alexis, beau frère de la future
âgé de trente neuf ans, profession de Bourrelier
demeurant à Valençay (Indre)

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous sauf la mère du futur qui a dit ne le savoir.

Marie Darnault
Déléry Eugène Bourdy E. Bailly
Ent. Dieu Bourdy
Cussac
Darnault Pierre

**Bouges 25 janvier 1888 (3)**

*L'an 1888 le 25 du mois de janvier à onze du matin, par devant nous Trotignon des Varennes Charles, adjoint remplissant en l'absence et par délégation du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*sont comparus publiquement on la maison commune Bourderie Eugène, maréchal ferrant, âgé de 29 ans, né à Buzançais, canton du dit département de l'Indre, demeurant à Levroux (Indre), fils majeur de feu Bourderie Théophile Alfred, et de Piguet Julie, sans profession, demeurant à Buzançais, département de l'Indre, ici présents,*

*et demoiselle Darnault Marie Virginie, sans profession, âgée de 20 ans, née à Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre, demeurant à Bouges (Indre), fille majeure de Darnault Prudence, profession de cordonnier, demeurant à Bouges, ici présent, et de feu Bailly Marie Juliette.*

*Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à Bouges et à Levroux, les deux dimanches huit et quinze janvier 1888. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte, savoir l'acte de naissance du futur, l'acte de décès du père du futur, le certificat de non opposition délivré par le maire de Levroux, lesquelles pièces seront annexées à l'acte de mariage, l'acte de naissance de la future et l'acte de décès de sa mère, actes inscrits sur nos registres de l'état civil.*

*Nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, et après nous être assuré du consentement des ascendants des futurs époux, nous avons déclaré, au nom de la loi, que Bourderie Eugène et Darnault Marie Virginie, étaient unis par le mariage.*

*Interpellés de répondre si oui ou non il a été fait un contrat de mariage, les époux ont répondu que oui, et que ce contrat avait été reçu par maitre Métivier notaire à Levroux le 4 janvier 1888 ainsi que le constate le certificat qui nous a été délivré.*

*De tout quoi, nous avons dressé acte en présence de Delay Jean, maréchal ferrant, beaufrère du futur, âgé de 48 ans, profession de maréchal ferrand, demeurant à la Caillaudière, commune de Vendoeuvres..., de Bourderie Théophile, frère du futur, âgé de 36 ans, profession de maréchal ferrand, demeurant à Buzançais, de Bailly Théodore, oncle de la future, âgé de 46 ans, profession de entrepreneurs de ... demeurant à Tours (Indre et Loire), et de Cussac Alexis, beaufrère de la future, âgé de 39 ans, profession de bourrelier demeurant à Valencay (Indre). Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous sauf la mère du futur qui a dit ne le savoir.*

Bouges 24 avril 1889 (1)

N° 2

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le vingt quatre du mois d'Avril à onze heures du matin par devant Nous [illegible] Officier de l'Etat civil de la commune de Bouges canton de Levroux département de l'Indre, sont comparus publiquement, en la Maison Commune Darnault Léon Narcisse célibataire boulanger âgé de vingt cinq ans, né à Louvres les Bois le huit juillet mil huit cent soixante trois demeurant à Bouges fils majeur de feu Darnault Félix profession demeurant et de feue Marseille Henriette profession demeurant

Et Dlle Blanchet Marie Gabrielle sans profession âgée de vingt ans née à Levroux le vingt six mai mil huit cent soixante huit demeurant à Levroux fille mineure de feu Blanchet Silvain Léon profession demeurant et de Lemet Mathilde Delphine profession de cuisinière demeurant à Levroux ici présente et consentante

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites à Bouges et à Levroux les deux dimanches quatorze et vingt et un Avril mil huit cent quatre vingt neuf

Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture, 1° de toutes les pièces produites à l'appui du présent Acte, savoir : l'acte de naissance du futur, l'acte de décès de son père, l'acte de décès de sa mère, l'acte de naissance de la future, l'acte de décès de son père et le

Darnault Léon Narcisse
garçon
et
Blanchet Marie Gabrielle
24 avril 1889

Bouges 24 avril 1889 (2)

certificat de non opposition délivré par M. le Maire de Tarnac, lesquelles pièces resteront annexées au présent acte

2° du chapitre 6, titre 5, du Code civil, intitulé : du Mariage ;
Nous avons demandé au futur Epoux et à la future Epouse s'ils veulent se prendre pour Mari et Femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement et après nous être assuré du consentement des ascendants des futurs époux, nous avons déclaré, au nom de la loi, que Darnault Léon Narcisse et Blanchet Marie Gabrielle étaient unis par le mariage. Et à l'instant même Darnault Léon Narcisse et Blanchet Marie Gabrielle nous ont déclaré qu'il existe de leur union naturelle +

Interpellés de répondre si Oui ou Non il a été fait un Contrat de mariage, les Epoux ont répondu que Oui et que ce contrat a été reçu par Mr Arnou notaire à Tarnac le treize avril mil huit cent quatre vingt neuf ainsi que le constate le certificat qui nous a été remis

De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Lamet Léon oncle de la mariée
âgé de trente huit ans, profession de menuisier
demeurant à Bouges
de Tolly Darnault oncle du marié
âgé de cinquante six ans, profession de garde particulier
demeurant à Gaulcerbourg Cne de Tilleux (Nièvre)
de Darnault Jean Baptiste oncle du marié
âgé de trente sept ans, profession de tailleur d'habits
demeurant à Tilleux (Nièvre)
et de Bailly Charles cousin de la mariée
âgé de vingt quatre ans, profession de maçon
demeurant à Bouges

Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous.

Darnault
J. Blanchet
Lamet
Tolly
Bailly
Darnault

**Bouges 24 avril 1889 (3)**

*L'an 1889, le 24 du mois d'avril à 11 heures du matin, par devant nous Trotignon des Varennes Charles, adjoint remplissant en l'absence et par délégation du maire les fonctions d'officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*sont comparus publiquement en la maison commune Darnault Louis Narcisse, célibataire, boulanger, âgé de 25 ans, né à Rouvres les Bois, le 8 juillet 1863, demeurant à Bouges, fils majeur de feu Darnault Félix, et de feue Marseille Henriette,*

*et de demoiselle Blanchet Marie-Gabrielle, sans profession, âgée de 20 ans, née à Levroux, le 26 mars 1868, demeurant à Levroux, fille mineure de feu Blanchet Silvain Léon, et de Lumet Mathilde Delphine, profession de cuisinière, demeurant à Levroux, ici présente et consentante.*

*Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites à Bouges et à Levroux les deux dimanches 14 et 21 avril 1889. Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces produites à l'appui du présent acte, savoir l'acte de naissance du futur, l'acte de décès de son père, l'acte de décès de son mère, l'acte de naissance de la future, l'acte de décès de son père et le certificat de non opposition délivré par mr le maire de Levroux, lesquelles pièces resteront annexées au présent acte, et du chapitre 6, titre 5, du code civil, intitulé du mariage ; nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, et après nous être assuré du consentement des ascendants des futurs époux,*

*nous avons déclaré, au nom de la loi, que Darnault Léon Narcisse et Blanchet Marie Gabrielle étaient unis par le mariage et à l'instant même, ... sage femme, et Blanchet Marie Gabrielle nous ont déclaré qu'il existe de leur union naturelle... un enfant ...état civil ... né en la commune de Levroux à la date du 12 juin 1887... avec les enfants qui viendraient à naître de leur union légitime. Interpellés de répondre si oui ou non il a été fait un contrat de mariage, les époux ont répondu que oui et que ce contrat a été reçu par maître Arnou Notaire à Levroux le 13 avril 1889 ainsi que le constate le certificat qui nous a été remis.*

*De tout quoi, nous avons dressé acte en présence de Lumet Léon, oncle de la mariée âgé de 38 ans, profession de menuisier, demeurant à Bouges, et de Jolly Darnault, oncle de mari,, demeurant âgé de 56 ans, profession de garde particulier demeurant à .... Commune de Solingny (....), de Darnault Jean-Baptiste, oncle du mari, âgé de 37 ans, profession de tailleur d'habits, demeurant à .... et de Bailly Charles, cousin de la mariée, âgé de 24 ans, profession de maçon, demeurant à Bouges.*

*Lecture faite du présent acte, les parties comparantes et les témoins ont signé avec nous.*

# SEPULTURE
# DECES

Bouges la Château 22 août 1820

Décès de François Marchand

N°. 14.

Aujourd'huy vingt deux aout dix huit cent vingt à six heures du matin, pardevant moi maire soussigné de cette commune faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, est comparu en la maison commune François Marchand, âgé de vingt quatre ans demeurant au domaine des chezeaux en cette commune, assisté de françois auger âgé de quarante un an, tisserand en ce bourg et de françois Mercier âgé de cinquante huit ans, journalier, demeurant au village des chezeaux en cette ditte commune, m'a déclaré que françois Marchand son père âgé de cinquante trois ans époux de marie Bonnet étoit décédé de ce matin à une heure après minuit, et à ledit déclarant signé le présent acte, sauf les deux temoins qui ont declaré ne le savoir après lecture faite.

[illegible]

Marchand

Bouges le Château 3 avril 1829

N°. 15.

Bonnet
Marie
Veuve,
54 ans
6 aout

L'an mil huit cent vingt neuf le six Août
heure de sept du soir, pardevant nous maire et
officier de l'Etat Civil de la Commune de Bouges
Canton de Levroux, Département de l'Indre soussigné
sont comparus Pierre Caillat âgé de cinquante an
journalier domicilié au village des Chezeaux en cette
Commune et voisin de la décédée au présent acte, et
sieur Jean Baptiste Catherinot, son ami, âgé de
soixante deux ans instituteur primaire de cette
dite Commune y demeurant au Chef-lieu; lesquels
nous ont déclaré que Marie Bonnet âgée
de cinquante quatre ans veuve de feu François
Marchand vivant fermiers cultivateur au grand
Domaine et Métairie desdits Chezeaux, étoit décédée
ce dit jour, heure de Midi, en ce même lieu, son domicile
ordinaire en cette susdite Commune, et ont les dits
comparants, après nous être assuré du décès de la dite
Bonnet, veuve Marchand, déclaré ne savoir signer

**Bouges 12 mai 1856**

*L'an 1856, le 12 mai, à huit heures du matin, pardevant nous Lucien Trotignon des Varennes, mairie et officier de l'état civil de la commune de Bouges,*

*sont comparus Gilles Jusserand, cordonnier, âgé de 55 ans, aieul par alliance de l'enfant décédé, et Paul Baron, sabotier, âgé de 36 ans, voisin de l'enfant décédé, domiciliés au bourg de Bouges ;*

*lesquels nous ont déclaré que ce jour d'hui, à trois heures du matin, Etienne-Prudence Darnault, âgé de 20 mois, né à Bouges, enfant de Louis Prudence Darnault, cordonnier, âgé de 24 ans, et de Marie Ernestine Gratier, sans profession, âgé de 24 ans, tous les deux domiciliés au bourg de Bouges,*

*est décédé au domicile de ses dits père et mère. Après nous être assuré du décès, nous avons rédigé le présent acte, que nous avons signé, et les deux témoins ont déclaré ne le savoir, après lecture faite.*

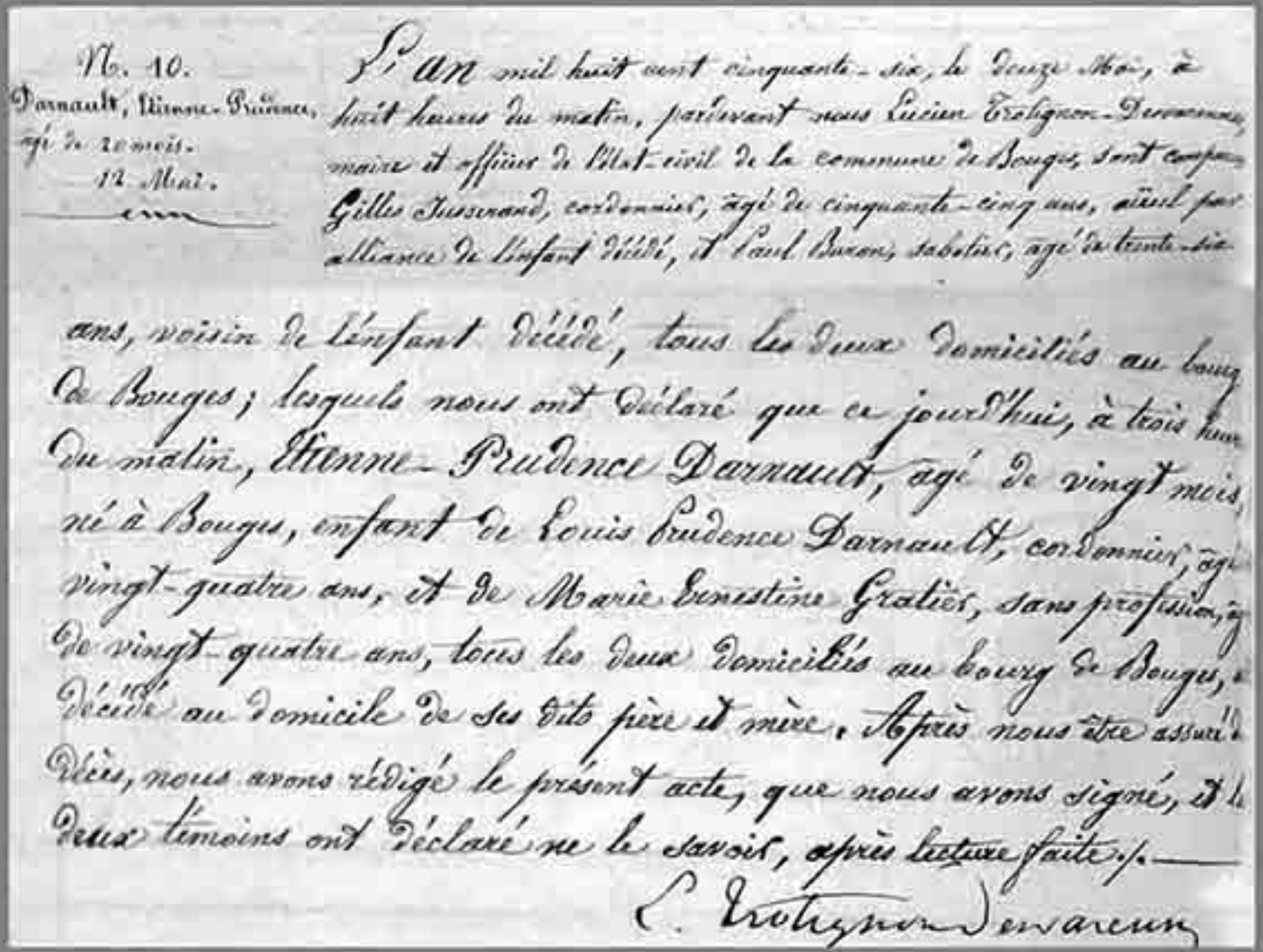

N. 10.
Darnault, Etienne-Prudence, âgé de 20 mois.
12 Mai.

L'An mil huit cent cinquante-six, le Douze Mai, à huit heures du matin, pardevant nous Lucien Trotignon-Desvarennes, maire et officier de l'état-civil de la commune de Bouges, sont comparus Gilles Jusserand, cordonnier, âgé de cinquante-cinq ans, aïeul par alliance de l'enfant décédé, et Paul Baron, sabotier, âgé de trente-six ans, voisin de l'enfant décédé, tous les deux domiciliés au bourg de Bouges; lesquels nous ont déclaré que ce jourd'hui, à trois heures du matin, Etienne-Prudence Darnault, âgé de vingt mois, né à Bouges, enfant de Louis Prudence Darnault, cordonnier, âgé de vingt-quatre ans, et de Marie Ernestine Gratier, sans profession, âgée de vingt-quatre ans, tous les deux domiciliés au bourg de Bouges, est décédé au domicile de ses dits père et mère. Après nous être assuré du décès, nous avons rédigé le présent acte, que nous avons signé, et les deux témoins ont déclaré ne le savoir, après lecture faite./.

L. Trotignon Desvarennes

Gratier Marie Ernestine
épouse de Louis
Prudence Darnault
27 février 1860.

L'an mil huit cent soixante, le vingt-sept février, à sept heures du soir, par-devant nous Dufour, Adolphe, Denis, Jules, Maire, officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre, sont comparus Gilbert Jusserand, âgé de soixante ans, cordonnier, et Jean Baptiste Avrillon, âgé de trente trois ans, charpentier, tous les deux amis de la défunte et domiciliés en ce bourg, lesquels nous ont déclaré que ce soir à quatre heures, Marie Ernestine Gratier*, âgée de vingt neuf ans, sans profession, domiciliée en ce dit bourg, épouse de Louis Prudence Darnault, cordonnier, demeurant au même lieu, et fille de Etienne Gratier et de Rose Pion, propriétaires, demeurant au dit lieu de la Champenoise, est décédée en son dit domicile, ainsi que nous nous en sommes assuré et de quoi nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont dit ne savoir signer, après lecture faite.

* née à la Champenoise

25.
Darnault
Solange (67ans)
Veuve de Jacques
Gatin
23 9bre 1860

L'an mil huit cent soixante, le vingt trois novembre,
à trois heures du soir. par devant nous Dufour
Adolphe, Denis, Jules, Maire, Officier de l'état
civil de la commune de Bouges, canton de Levroux
arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre
sont comparus Jacques Gatin, âgé de trente neuf
ans, journalier, demeurant aux Réjaux, en cette
commune, fils de la défunte, et Jean Thibault,
âgé de quarante huit ans, domestique, demeurant
au bourg, voisin de la défunte, lesquels nous ont
déclaré que ce matin à onze heures Solange
Darnault, âgée de soixante sept ans, née
à Rouvres-Les Bois, sans profession, demeurant
à la Castillonnerie, en cette commune, veuve
de Jacques Gatin et fille des défunts
Etienne Darnault et Marie Legrez
et décédée en son dit domicile, ainsi que nous
nous en sommes assuré et de quoi nous avons
dressé le présent acte, que les déclarants ont
dit ne savoir signer, après lecture faite

A. Dufour

**Bouges 23 novembre 1860 (2)**

*L'an 1860 le 23 novembre à trois heures du soir, par devant nous Dufour Adolphe Denis Jules, maire officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, arrondissement de Châteauroux, département de l'Indre,*

*sont comparus Jacques Gatin, âgé de 39 ans, journalier, demeurant aux Chézeaux, en cette commune, fils de la défunte, et Jean Thibault, âgé de 48 ans, domestique demeurant en ce bourg, voisin de la défunte,*

*lesquels nous ont déclaré que ce matin à onze heures Solange Darnault, âgé de 67 ans, née à Rouvres les Bois, sans profession, demeurant à la Castillonnerie, en cette commune, veuve de Jacques Gatin et fille des déffunts Etienne Darnault et Marie Légere, est décédée en son dit domicile,*

*ainsi que nous nous en sommes assuré et de quoi nous avons dressé le présent acte que les déclarants ont dit ne savoir signer après lecture faite.*

**Bouges 21 mai 1865**

*L'an 1865, le 21 mai, à sept heures du matin, pardevant nous Dufour Adolphe Denis Jules, maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*ont comparu Jusserand Gilbert, âgé de 64 ans, cordonnier, demeurant à Bouges, beau frère de l'époux de la défunte, et Darnault Prudence, âgé de 35 ans, cordonnier, demeurant aussi à Bouges, époux de la défunte ;*

*lesquels nous ont déclaré qu'hier, à dix heures du soir, dans son domicile, est décédée Bailly Marie Juliette, âgée de 25 ans, sans profession, née et demeurant à Bouges, époux de Darnault Prudence, second comparant, fille de Bailly Pierre Constant, et de Pénissard Marie, tous deux demeurant à Bouges.*

*Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture ce que le sieur Darnault a signé avec nous, le sieur Jusserand a déclaré ne savoir signer.*

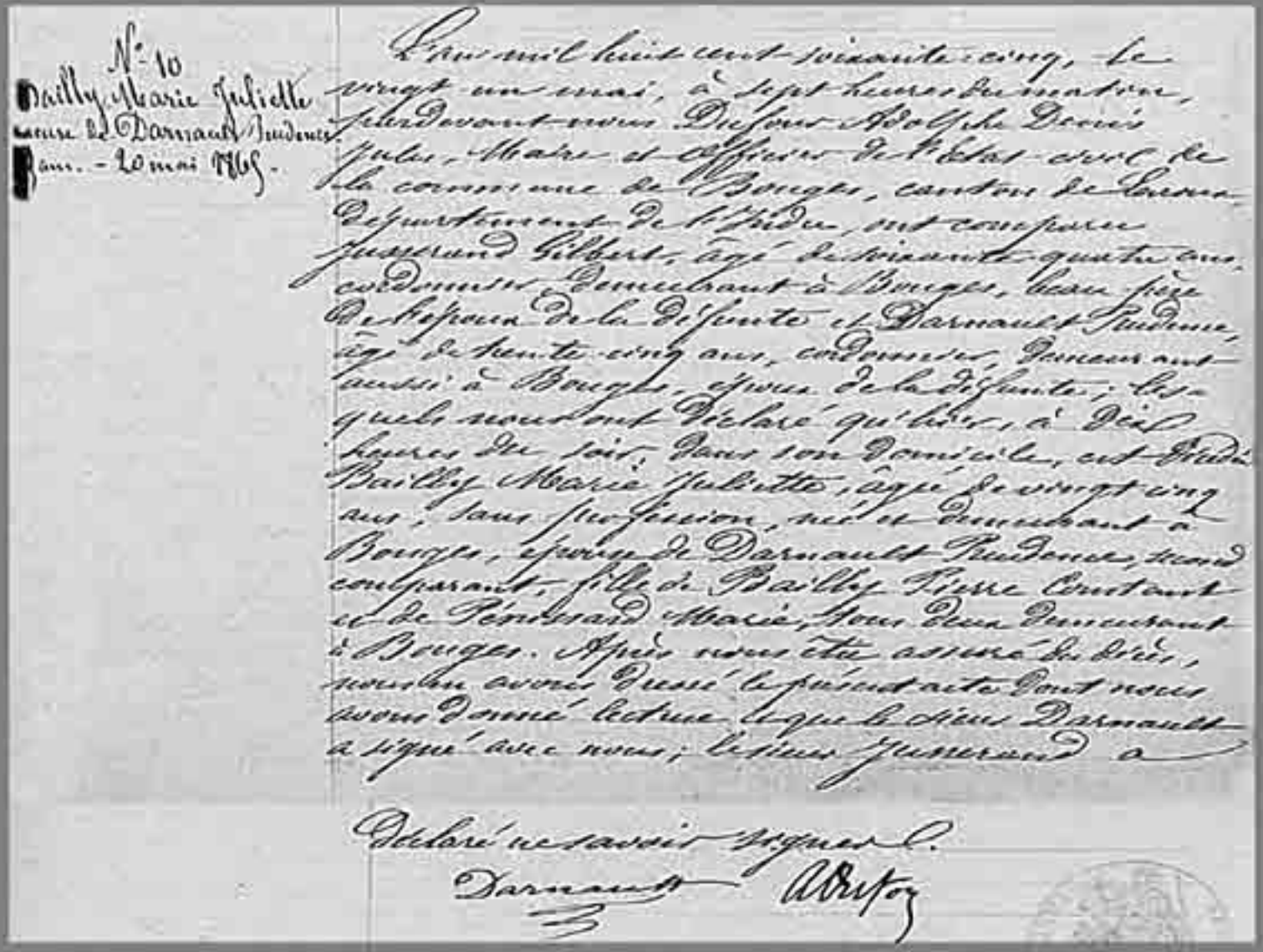

**Bouges 19 février 1870**

***L'an 1870, le 19 février à neuf heures du matin, par devant nous, Trotignon des Varennes ... maire et officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,***

***sont comparus Darnault Prudence, âgé de 38 ans, cordonnier, père du décédé, et Gratier Paul, âgé de 31 ans, propriétaire, cousin du décédé, tous deux demeurant à Bouges,***

***lesquels nous ont déclaré qu'hier, à quatre heures du soir, au domicile de ses père et mère, est décédé Darnault Louis Etienne, âgé d'un jour, sans profession, célibataire, né à Bouges, y demeurant, fils de Darnault Prudence, premier comparant, et de Martinet Clarisse, demeurant aussi à Bouges.***

***Après nous être assuré du décès, nous en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux comparants qui l'ont signé avec nous.***

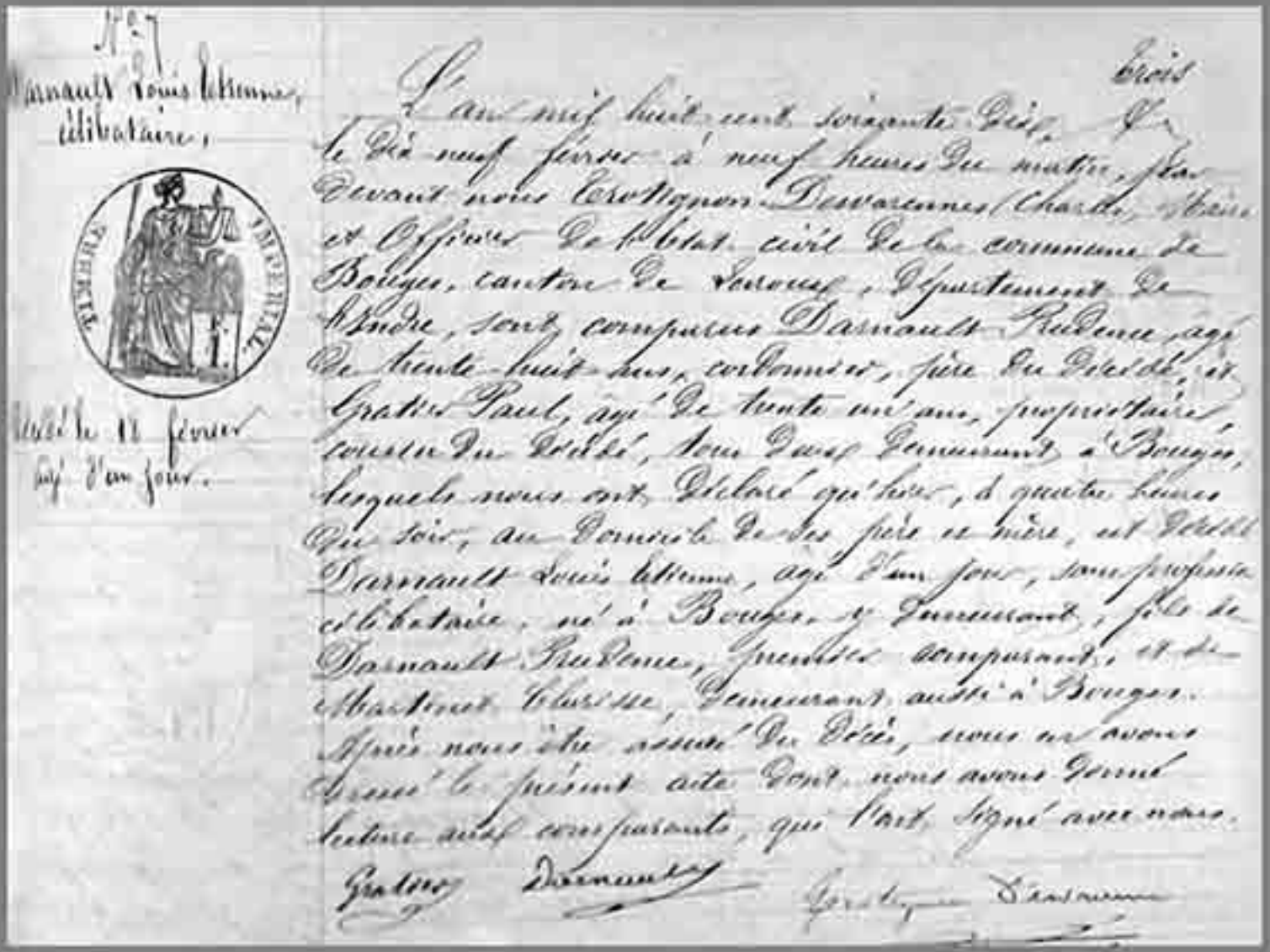

Bouges 10 février 1890 (1)

Décès de Gratier Thérèse Virginie
Veuve
à
8 1/2 ans
10 février 1890

N° 1 L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le Dix du mois de février à Deux heures du soir par devant Nous Brotignon Desvarennes Charles, adjoint, remplissant par délégation la fonction d'Officier de l'Etat civil de la commune de Bouges canton de Levroux département de l'Indre, sont comparus Darnault Prudence, fils de la défunte âge de cinquante huit ans profession de cordonnier demeurant à Bouges et Moreau Louis, ami de la défunte âge de quarante trois ans profession de cordonnier demeurant à Bouges lesquels nous ont déclaré que Gratier Thérèse Virginie, veuve en premières noces de Darnault Joseph et en secondes noces de Jusserand Gilbert âgée de quatre-vingt quatre ans sans profession demeurant à Bouges née à Levroux le vingt cinq octobre mil huit cent cinq fille de feu Charles Gratier profession demeurant et de feue Delys Marthe profession demeurant est décédée à Bouges le Dix du mois de février mil huit cent quatre-vingt-dix, à six heures du matin. Duquel décès nous nous sommes assuré, et, après lecture à eux faite du présent acte, les comparants ont signé avec nous.

L. Moreau Darnault Prudence Brotignon Desvarennes

**Bouges 10 février 1890 (2)**

*L'an 1890, le dix du mois de février, à deux heures du soir, par devant nous Trotignon des Varennes Charles, adjoint, remplissant par délégation la fonction d'officier de l'état civil de la commune de Bouges, canton de Levroux, département de l'Indre,*

*sont comparus Darnault Prudence, fils de la défunte, âgé de 58 ans, profession de cordonnier, demeurant à Bouges, et Moreau Louis, ami de la défunte, âgé de 43 ans, profession de cordonnier, demeurant à Bouges ;*

*lesquels nous ont déclaré que Gratier Thérèse Virginie, veuve en première noces de Darnault Joseph, en secondes noces de Jusserand Gilbert, âgée de 84 ans, sans profession, demeurant à Bouges, né à Levroux le 25 octobre 1805, fille de feu Charles Gratier, et de feue Delys Marthe, est décédée à Bouges, le 10 du mois de février 1890, à six heures du matin.*

*Duquel décès nous nous sommes assuré, et, après lecture à eux faite du présent acte, les comparants ont signé avec nous*